

Lutter contre le péril animalier

A Châteauroux, le plus grand centre de formation de pompiers d'aéroport d'Europe élargit ses compétences.

Seul en France et unique en Europe par son plateau technique, le Centre français de formation des pompiers d'aéroport (C2FPA), situé sur la plate-forme de l'aéroport de Châteauroux, propose un nouveau concept de formation. Celui-ci concerne la prévention et la lutte contre le péril animalier, dont l'importance a été illustrée par l'accident de l'Hudson River (cf. A&C n° 2156).

Près de 800 rencontres d'animaux sont enregistrées en France chaque année dans l'aviation civile. Et environ 15 % d'entre elles donnent lieu à des retards de trafic et/ou à des dommages plus ou moins importants sur la cellule et les réacteurs. Dans 80 % des cas, les chocs se produisent pendant les phases de décollage ou d'atterrissage.

Formation. "Avec le transfert de compétences de l'Etat aux gestionnaires d'aéroport pour la prévention et la lutte contre le péril animalier, une formation initiale doit être effectuée", explique Jacques Sabourin, délégué général de l'UAF (Union des aéroports français) et président exécutif du C2FPA.

Et afin de répondre à la réglementation en vigueur et à l'arrêté du 10 avril 2007, le Centre de Châteauroux-Airport propose depuis ce mois-ci un nouveau cursus de formation à la prévention et à la lutte contre le



Les agents sont formés selon un nouveau cursus. La centre est doté d'une gamme d'outils d'effarouchement.

péril animalier sur les aéroports. La formation initiale, d'une durée de vingt et une heures, nécessaire à l'obtention de l'agrément, s'effectue sur un plateau technique de quatre hectares entièrement aménagé pour la prévention du péril animalier.

Huit cents incidents par an en France

"L'agent formé aura pour mission de chercher à éviter le contact entre aéronefs et animaux. Apporter une connaissance de l'aéroport et des aéronefs, de la faune et la flore, des cultures à éviter, des moyens de clôture à mettre en œuvre pour éviter les intrusions, des différentes techniques d'effarouche-

ment... tels sont donc les objectifs de cet enseignement", précise Jacques Sabourin.

Une centaine d'arbres de vingt essences différentes ont été plantés pour permettre aux stagiaires de les reconnaître et d'en tenir compte de façon appropriée sur les aéroports. Un stand de tir leur permet de parfaire leurs interventions dans le cadre d'actions de prélèvement et d'obtenir le "permis de chasser". Le centre s'est également

Réglementation

L'arrêté du 10 avril 2007 fixe les conditions d'exercice des actions de prévention du péril animalier sur les aérodromes, les moyens de personnels qualifiés, le matériel nécessaire et les contrôles dont ils font l'objet. Cette réglementation concerne essentiellement les exploitants d'aérodrome. L'arrêté est composé de 26 articles et assorti d'une annexe intitulée "Prescriptions techniques relatives aux matériels utilisés pour la lutte animalière" et d'une seconde annexe, à savoir un modèle de compte rendu d'impact avec des animaux. ■

doté des outils d'effarouchement les plus modernes : acoustiques (fusées crépitantes ou détonantes, diffusion de cris de détresse spécifiques), électriques (moyen utilisé si l'aéroport est loin de toute habitation, car le système produit un son strident), optiques (lasers qui balayent la piste la nuit et par faible luminosité).

Outils. Le C2FPA met également à disposition des lanceurs de plateaux de ball-trap, des cages à mammifères, des "lassos" pour capture de chien. Car, outre le péril aviaire, il existe d'autres animaux susceptibles de provoquer des dégâts sur les aérodromes : chiens, chevreuils, sangliers... Une dizaine de collisions sont signalées chaque année en France. Les solutions passent par des clôtures adaptées, l'effarouchement avec la pyrotechnie, la capture ou le prélèvement avec l'accord des préfets.

À l'échelle mondiale, si les impacts entre avions et animaux ont tendance à augmenter, ils semblent que les incidents sérieux sont en régression, et ce probablement grâce à une prévention qui tend à s'améliorer.

MAGALI REBEAUD

Un centre de formation unique

Le C2FPA, né de l'union de 35 aéroports français et de l'Union des aéroports français, a ouvert ses portes en juin 2007. Il est aujourd'hui le seul centre de formation de pompiers d'aéroport en France et le plus important centre en Europe, voire dans le monde, par la richesse de ses équipements.

Le centre dispose d'un mur de feu orientable de 4 x 3 m, d'un simulateur A320 pour la lutte contre les incendies d'aéronefs avec dix-huit feux différents...

Cette année, il a connu une importante expansion avec notamment l'intégration du module de formation à la lutte contre le péril animalier. Il s'est par ailleurs doté de trois véhicules de

pompiers supplémentaires et d'un Boeing 747-200 permettant de s'entraîner à l'évacuation des victimes en cas d'avarie de l'appareil et de déroutement. Il a aussi agrandi significativement sa surface d'accueil et d'entraînement. Et afin de répondre à une demande croissante des aéroports qui doivent assurer la formation de leurs pompiers, le centre entreprend des investissements pour augmenter de 40 % sa capacité de formation.

Le C2FPA, conventionné par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), offre ainsi une prestation de formation complète aux aéroports et un site d'exception, de 15 hectares, au centre de la France. ■